

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 68 (1959)
Heft: 2

Rubrik: Les timbres-vignettes émis par la ligue des sociétés de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OÙ DES VIGNETTES NOUS MONTRENT L'UNIVERSALITÉ DE LA CROIX-ROUGE

Nous devons à M. Marc Gazay, directeur-adjoint du Bureau de l'information et des publications de la *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* à Genève, lui-même philatéliste-expert, d'intéressantes précisions sur les vignettes émises sous les auspices de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et de leur siège genevois. Une première vignette, bleue, fut émise en 1945 à l'intention des sociétés nationales de la Croix-Rouge d'un certain nombre de pays. Cette vignette est due à l'initiative de M. J.-J. de Rueda, représentant de la Croix-Rouge mexicaine, qui en suggéra l'idée à la suite de discussions qui eurent lieu à Genève lors de la Conférence consultative des délégués en 1945 et à Oxford au cours de la XVIII^e session du Conseil des gouverneurs sur le financement du secrétariat de la Ligue. Ce timbre, destiné à être en principe apposé sur les cartes des membres des diverses sociétés de la Croix-Rouge qui en accepteraient l'idée, représentait une contribution volontaire de ces membres en faveur de la Ligue.

Treize sociétés nationales adoptèrent ce timbre, dont l'impression devait être assurée par la Ligue, un certain nombre d'entre elles procédèrent elles-mêmes à l'émission.

En 1950, le sujet de la première vignette ayant été jugé « trop périmé et pessimiste », un nouveau modèle fut émis. Seule la Croix-Rouge française en fait encore usage actuellement.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

V. I 1945 Paysage représentant une ville détruite, valeur dans l'angle inférieur droit, croix-rouge dans l'angle supérieur gauche. Légende en haut. Bleu/rouge.



De gauche à droite et de haut en bas: La vignette de la Ligue en Argentine, au Siam, en Belgique, en France, en Grèce et en Iran.

Légende en français: Ligue internationale des sociétés de la Croix-Rouge

- a) Belgique, valeur: 1 franc
- b) France, valeur: 1 franc

Dans le type belge, la croix paraît avoir été imprimée en vermillon alors qu'elle est rouge dans la vignette française.

Légende en espagnol: Liga internacional de sociedades de la Cruz Roja

- c) Argentine, valeur: 10 centavos
- d) Chili, valeur: 5 dollars
- e) Costa-Rica, valeur: 50 centimos
- f) Venezuela, valeur: 25 centimos

Légende en portugais: Liga internacional das sociedades de Cruz Vermelha

- g) Brésil, valeur: 1 cruzeiro

Légende en danois: Den internationale Liga af Røde Kors Selskaber

- h) Danemark, valeur: 10 øre

Légende en flamand: Internationale Liga der Roode Kruisvereenigingen

- i) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en hongrois: Vöröskereszt Egyletek Nemzetközi Ligaja

- j) Hongrie, valeur: 1 forint

Légende en polonais: Miedzynarodowa Liga Towarzystw Czerwonego Krzyza

- k) Pologne, valeur: 10 zloty

Légende en grec

- l) Grèce, valeur: 500 drachmes

Légende en caractères siamois

- m) Thaïlande, valeur: 50 satangs

Légende en caractères arabes: Lion-et-soleil-rouges au lieu de la Croix-Rouge

- n) Iran, valeur en chiffres arabes

La gravure et les nuances varient selon les pays d'émission.

V. I

Changements de couleurs et de valeur:

Légende en français

- 1950 b) France Bleu/rouge. Surcharge fr. 2.- sur 1 fr.

- 194... Vert olive/rouge. Valeur: 2 fr.

V. II

1950 Paysage bouleversé entre deux colonnes, femme et enfant regardant au loin une croix rouge rayonnante dans le ciel. Croix rouge à gauche en haut, valeur en rouge à droite en haut. Légende au milieu. Gris foncé/rouge.

Légende en français: Ligue internationale des sociétés de la Croix-Rouge

- a) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en espagnol

- d) Chili, valeur: 10 dollars

Légende en flamand

- i) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en grec

- l) Grèce, valeur: 500 drachmes

Légende en caractères arabes: Lion-et-Soleil-rouges au lieu de la Croix-Rouge. Pas de croix rouge au centre de la vignette.

- n) Iran, valeur en lettres arabes

Changement de couleurs et de valeur:

Légende en français

- 1952 b) France Vert olive/rouge. Valeur: 3 fr.

*

M. Rouard-Watine a bien voulu nous aider à préciser les différents types de vignettes utilisées par la Croix-Rouge française. Nous serions reconnaissants à ceux qui pourraient nous apporter d'autres précisions sur l'emploi de ces vignettes dans d'autres pays que ceux indiqués ci-dessus ainsi que sur des modifications éventuelles de valeur ou de couleurs.